

Norme professionnelle

La norme professionnelle est l'ensemble des compétences essentielles à la pleine maîtrise du métier de coiffeuse ou coiffeur.

RCMO

Le processus officialise les compétences déjà acquises à travers l'expérience professionnelle.

Processus complété

Certificat de qualification professionnelle

À la réussite de la **RCMO**, le coiffeur obtient un certificat de qualification professionnelle signé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, consigné dans le Registre des compétences du ministère.

RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Pour plus d'informations et pour s'inscrire :



COMITÉ SECTORIEL
DE LA MAIN-D'ŒUVRE
DES SERVICES
DE SOINS PERSONNELS

SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC

514 844-3020, poste 25 ou
1 866 682-6040, poste 25
soinspersonnels.com

Dans certains cas, le masculin a été utilisé sans préjudice et seulement pour faciliter la lecture.



Commission
des partenaires
du marché du travail

Québec

Conception graphique : oblik.ca



COIFFURE

RCMO

Un outil de qualification professionnelle branché sur les réalités du monde de la coiffure



COMITÉ SECTORIEL
DE LA MAIN-D'ŒUVRE
DES SERVICES
DE SOINS PERSONNELS

SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC

La RCMO... c'est quoi?

La reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, c'est d'évaluer et de certifier les compétences acquises à travers l'expérience professionnelle et en rapport avec la norme professionnelle.

À qui s'adresse la RCMO?

À tous les professionnels de la coiffure ayant acquis une expérience professionnelle substantielle peu importe le statut d'emploi, employeurs, salariés et travailleurs autonomes.

Les critères d'admissibilité

- Détenir un DEP en coiffure et avoir à son actif 3 années d'expérience ou
- Détenir un diplôme d'une école privée et avoir à son actif 4 années d'expérience ou
- Ne détenir aucun diplôme et avoir à son actif 5 années d'expérience

Les avantages de la RCMO

- Obtenir un certificat de qualification professionnelle signé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et consigné dans un registre d'État
- Doter la profession de standards d'excellence
- Accéder au Programme des normes interprovinciales Sceau rouge et ainsi pouvoir pratiquer le métier partout au Canada
- Valoriser le métier
- Assurer à la clientèle un gage de qualité

La démarche de reconnaissance

Étape 1

Ouvrir un dossier

Étape 2

Remplir le questionnaire sur l'inventaire des compétences

Étape 3

Réussir l'examen théorique

Étape 4

Réussir l'examen pratique

Étape 5

Lorsque les étapes précédentes sont réalisées, le coiffeur ou la coiffeuse reçoit son certificat de qualification professionnelle. Si le coiffeur ne maîtrise pas l'ensemble des compétences, il peut recevoir des attestations de qualification professionnelle pour les compétences maîtrisées.

N.B. : Les personnes qui détiennent leur carte de compétence A – Coiffure pour dames peuvent obtenir leur certificat de qualification professionnelle sans passer par la démarche de reconnaissance sur présentation de leur carte A ou en fournissant des pièces justificatives (déterminées par SOINS PERSONNELS QUÉBEC) démontrant qu'elles l'ont obtenue.

La norme professionnelle

8 compétences essentielles

à la maîtrise du métier de coiffeuse ou coiffeur pour obtenir le certificat de qualification professionnelle :

1. Être capable d'interagir dans des situations de travail variées.
2. Être capable de conseiller la clientèle sur les services et les produits offerts.
3. Être capable d'effectuer un shampoing et un soin capillaire.
4. Être capable d'effectuer une coupe de cheveux.
5. Être capable de coiffer les cheveux.
6. Être capable de modifier la texture des cheveux.
7. Être capable de modifier la couleur des cheveux.
8. Être capable d'effectuer des activités administratives.

2 compétences complémentaires

permettent l'acquisition d'attestations supplémentaires :

9. Être capable de raser ou de tailler la barbe et les pilosités faciales.
10. Être capable d'effectuer des activités de gestion.